

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE NARBONNE

DOMAINE :
Fonction publique

SOUS DOMAINE :
Personnels titulaires et
stagiaires de la
fonction publique
territoriale

OBJET :
**Modification du
tableau des effectifs -
Crèche**

Le nombre de
conseillers municipaux
en exercice est de 27.

CONVOCACTION ET
AFFICHAGE DU CM
EN DATE DU
06/04/2023



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2023/37

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 12 avril 2023.

Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE

Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,

Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, M. COMBES Romain, Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET Jean-Marc, M. ROQUES Alain, M. PARDO Franck, Mme AZEVEDO Murielle, M. BORSNAK Philippe, Mme REY Céline, Mme LESCURE Virginie, Mme ALVAREZ Nathalie, M. POCIELLO Jacques, M. BENAVENT Jean-Manuel, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, M. FOURMOND Yoann, Mme JOSSIER Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

Mme TIXIER Sandrine, procuration à M. COMBES Romain.

Mme PEROZENI Denise, procuration à M. DELFOUR Grégory.

Mme DONAT Laura, procuration à Mme GONNOT Betty.

M. MAUGARD Martial, procuration à Mme LESCURE Virginie.

Mme BOUCAUX Gaëlle, procuration à M. BERTO David.

Mme BOULANGER Patricia.

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code de la Fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu les listes d'aptitudes au titre de la promotion interne,

Vu la dernière modification du tableau des effectifs adoptée par le Conseil Municipal en date du 21 juillet 2022,

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'il convient de mettre à jour le tableau des effectifs en raison de l'inscription sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne d'un agent actuellement Educateur de Jeunes Enfants de Classe Exceptionnelle vers le grade de conseiller socio-éducatif territorial.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oùï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

Décide procéder à la création d'un poste de conseiller socio-éducatif territorial, permanent, à temps complet,

Décide de procéder après nomination à la suppression du poste laissé vacant,

Adopte le tableau des effectifs comme ci-après.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0


Le Secrétaire

Alain ROQUES



Le Maire,

Grégory DELFOUR



Annexe à la délibération 2023/37 du 12 avril 2023**EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES**

FILIERE ET GRADES	NOMBRE DE POSTES			DUREE HEBDOMADAIRE DES POSTES
	BUDGETAIRES	POURVUS	VACANTS	
MEDICO-SOCIALE				
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX	1	1		35h
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE CLASSE SUPERIEURE	3	3		35h
SOUS - TOTAL	4	4		
SOCIALE				
	BUDGETAIRES	POURVUS	VACANTS	
CONSEILLER SOCIO - EDUCATIF	1		1	35h
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE	1	1		35h
EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS	1	1		17h30
AGENT SOCIAL PRINCIPAL DE 1ère CLASSE	3	3		35h
SOUS - TOTAL	6	5	1	
SOCIALE				
	BUDGETAIRES	POURVUS	VACANTS	
ADJOINT TECHNIQUE	1	1	0	35h
SOUS - TOTAL	1	1	0	
EFFECTIF TOTAL	11	10	1	